

Le soussigné Agent d'affaires De S. M. J<sup>te</sup> et M<sup>te</sup>  
Apostolique à la Cour Du Brésil, a l'honneur de  
s'adresser à Son Excellence Monsieur José  
Bonifacio d'Andrada et Silva, Ministre et  
Secrétaire d'Etat des Départemens des affaires  
Etrangères et de l'intérieur, et de l'inspection;  
qu'ayant profité de la gracieuse permission  
que Son Excellence a bien voulu lui faire  
connoître en date du 18, de faire extraire de la  
Douane, libre de droits, trois caisses arrivés du  
Havre et contenant des objets à son propre usage,  
il a trouvé en ouvrant les dites caisses que l'une  
d'elles, au lieu de contenir de la porcelaine étoit  
remplie d'écritails et qu'une erreur, occasionnée  
probablement par une similitude de ces marques  
estimees devoit avoir eu lieu.

Le soussigné a aussitôt renvoyé cette  
caisse; après y avoir appliqué le cachet de la  
mission pour prévenir tout abus; et soussigné  
ou l'attribution, La Brosse & C., en le chargeant de la  
faire rentrer à la Douane, d'y faire constater l'erreur  
involontaire qui avoit eu lieu, et de recevoir en  
échange

A Son Excellence Monsieur José Bonifacio d'Andrada & C.

échange la caisse contenant de la porcelaine qui  
lui appartenoit, mais crueut d'être informé, que  
ce mode simple de procéder pouvoit rapidement  
faire naître des difficultés, le Sous-Secrétaire à  
l'honneur de s'adresser à cet effet à Son Excellence  
Monsieur le Ministre des affaires étrangères  
le priant de vouloir bien faire expédier les ordres  
nécessaires, pour que la dite caisse contenant des  
souvenirs de cette douce les Douanes et soit échangé  
contre la Sienne.

Le Sous-Secrétaire profite de cette occasion  
pour renouveler à Son Excellence ses assurances  
de sa plus haute considération.

Rio-de-Janeiro le 27 février 1823.

Baron de Marschal